



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le lundi 21 août 2023 à 20 h 44.**

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard  
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier  
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin  
Siège numéro 6 Madame Mélanie Raymond

Le siège numéro 3 est vacant.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Marc Cloutier.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Marc Cloutier, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et visioconférence

**1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

**1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**PERSONNEL**

**2. TRAVAUX PUBLICS – OFFRE D'EMPLOI – DÉNEIGEMENT  
HIVER 2023-2024**

**FINANCES**

**3. CHÈQUE À ANNULER**

**4. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME  
D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET SOUTIEN**

**4.1 PROLONGEMENT DE SERVICES RUE DE LA CEINTURE**

**4.2 RACCORDEMENT AQUEDUC ET ÉGOUT SANITAIRE  
DU PARC INDUSTRIEL**

**LOISIR – CULTURE – SANTÉ BIEN-ÊTRE**

**5. FESTIVAL DE SOCCER – REMISE DES PROFITS NETS**

125354-08-2023



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

TRAVAUX PUBLICS

N° de résolution  
ou annotation

6. RANG ST-CHARLES – APPEL D’OFFRE SUR INVITATION
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

125355-08-2023

2. TRAVAUX PUBLICS – OFFRE D’EMPLOI –  
DÉNEIGEMENT HIVER 2023-2024

**Considérant** que les travaux publics ont besoin d’un préposé au déneigement pour la saison hivernale 2023-2024, poste de 40 heures garanties au salaire prévu à la convention collective ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser la directrice-générale / greffière-trésorière à afficher une offre d’emploi pour un préposé au déneigement pour la saison 2023-2024 sur le site internet, dans l’Écho de la Place et dans l’Éclaireur progrès.

125356-08-2023

3. CHÈQUE À ANNULER

**Considérant** qu’il y a un chèque au montant de quatre-vingt-dix dollars (90,00\$) en date du 30 septembre 2022 qui n’a pas été déposé par le contribuable et qu’il faudrait l’annuler ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser l’annulation du chèque au montant de quatre-vingt-dix dollars (90,00\$).

4. DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME  
D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET  
SOUTIEN

125357-08-2023

4.1 PROLONGEMENT DE SERVICES RUE DE LA  
CEINTURE

**Attendu que** le Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l’amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Benoît-Labre souhaite demander une aide financière pour le prolongement de services dans la rue de la Ceinture ;

**Attendu que** les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d’application du PAVL 2021-2025 ;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Benoît-Labre doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l’exécution du projet ;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Benoît-Labre choisit d’établir la source de calcul de l’aide financière selon l’option suivante :

L’estimation détaillée du coût des travaux ;



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**Attendu que** la municipalité de Saint-Benoît Labre autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice-générale / greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

125358-08-2023

### 4.2 RACCORDEMENT AQUEDUC ET ÉGOUT SANITAIRE DU PARC INDUSTRIEL

**Attendu que** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Benoît-Labre souhaite demander une aide financière pour le raccordement aqueduc et égout sanitaire du parc industriel ;

**Attendu que** les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025 ;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Benoît-Labre doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Benoît-Labre choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

L'estimation détaillée du coût des travaux ;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Benoît Labre autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice-générale / greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

125359-08-2023

### 5. FESTIVAL DE SOCCER – REMISE DES PROFITS NETS

**Considérant** que le festival de soccer avait été organisé dans le but d'amasser des dons pour l'OTJ ;

**Considérant** le rapport financier du festival, qui démontre que les profits nets, une fois toutes les factures payées, sont de deux mille cinq cent quarante-trois dollars et six cents (2 543,06\$) ;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**En conséquence**, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la municipalité à émettre le chèque au montant de deux mille cinq cent quarante-trois dollars et six cents (2 543,06\$) au nom de l'OTJ et de lui remettre la totalité des profits nets.

125360-08-2023

6. **RANG ST-CHARLES - APPEL D'OFFRE SUR INVITATION**

**Considérant** que le projet soumis dans le cadre de l'aide financière du député (PPA-CE et PPA-ES) a été celui du rang St-Charles concernant la réfection du pont de bois et le nettoyage des fossés ;

**Considérant** que des travaux doivent être effectués ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale / greffière-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'excavations auprès de trois (3) compagnies sélectionnées et inscrites sur une liste déposée au membre du conseil.

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Période de questions de 20 h 49 à 20 h 59

125361-08-2023

8. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 59.

**SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL**

Je, Marc Cloutier, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.

MARC CLOUTIER, MAIRE SUPPLÉANT

CORALIE RODRIGUE,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE